



Qu'une copie de la résolution soit envoyée à tous les propriétaires contiguës de la propriété sise au 451, montée Beaudoin; »

### **3. FINANCES**

#### **3.1 Comptes à payer**

**220-09-2011**

**Il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 94 903,37 \$ et d'entériner les comptes payés durant les mois de juillet et août 2011 pour une somme de 185 742,23 \$.

### **4. ADMINISTRATION**

#### **4.1 Paiement final à Pavages Maska inc.**

Considérant les travaux de pavage effectués par Pavages Maska inc. en 2010;

Considérant qu'une retenue de 10% applicable au moment de la signature du contrat vient à échéance;

Considérant le montant de 3 646,36 \$ que la Municipalité doit payer à l'entreprise Pavages Maska inc.;

**221-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payé à l'entreprise Pavages Maska inc. le montant retenu, soit 3 646,36 \$.

#### **4.2 Dépôt du rapport financier annuel de la bibliothèque au 31 décembre 2010**

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport financier annuel de la bibliothèque au 31 décembre 2010. Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

#### **4.3 Facture 514615 de Morphan inc.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **4.4 Séminaire de formation pour madame Sylvia Ouellette**

Considérant le séminaire de formation pour le système Solutions PG qui aura lieu le 19 octobre 2011 à Drummondville au montant de 275,00 \$;

Considérant qu'il y a lieu que madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe participe à cette formation;

**222-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe participe à cette formation et que tous les coûts relatifs à cette journée de formation soient défrayés.

#### **4.5 Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités**

Considérant le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités à intervenir entre le Ministère et la Municipalité;

**223-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que monsieur Yves Croteau, maire soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

#### **4.6 Préparation d'un plan topographique sur le terrain de la caserne**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la préparation d'un plan topographique sur le terrain de la caserne;

Considérant la soumission reçue de François Malo, arpenteur-géomètre au montant de 750,00 \$ excluant les taxes;

**224-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la proposition de monsieur François Malo arpenteur-géomètre afin que soit préparé un plan topographique sur le terrain de la caserne et ce, au montant de 750,00 \$ plus les taxes applicables.

#### **4.7 Appuie pour la présentation du projet de la passerelle au conseil des maires de la MRC d'Acton**

Considérant que la Municipalité souhaite aller de l'avant avec son projet de passerelle;

Considérant que Lyne Loïselle, coordonnatrice en loisirs et responsable du dossier de la passerelle doit préparer les documents relatifs à la demande d'aide financière du Pacte Rural local et à celui régional;

**225-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité d'Upton mandate madame Loïselle pour l'élaboration d'une demande d'aide financière au Pacte Rural local et à celui régional;

Que la Municipalité autorise madame Loïselle à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à la demande.

#### **4.8 Participation de Roger Garneau à l'exposition Expo Paysages**

Considérant que les 16 et 17 septembre prochains aura lieu l'exposition Expo Paysages à Saint-Liboire;

Considérant qu'il serait opportun que Roger Garneau, responsable de l'embellissement et du paysagement de la Municipalité participe à cet évènement;

Considérant que le prix de participation pour l'exposition est de 12,00 \$ pour les deux jours;

**226-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que monsieur Roger Garneau participe à l'exposition Expo Paysages qui se tiendra à Saint-Liboire, les 16 et 17 septembre prochains;

Que les coûts relatifs à sa participation à cet événement soient défrayés par la Municipalité.

#### **4.9 Modification par résolution du règlement d'emprunt numéro 2011-223**

Considérant qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables et ce, conformément au *Code municipal du Québec*, article 1076;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2011-223 qui s'intitule : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 530 000\$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5<sup>ième</sup> Rang » ;

Considérant les soldes disponibles de règlements d'emprunts antérieurs, lesquels avaient été taxés à l'ensemble du territoire municipal;

**227-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit modifier le règlement 2011-223 comme suit :

- 1) À l'article 2, remplacer le titre dudit règlement par le titre se lisant comme suit : «Règlement décrétant un emprunt de 488 893\$ et une dépense de 530 000\$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5<sup>ième</sup> Rang»;
- 2) À l'article 5, remplacer à la dernière ligne, le chiffre «530 000\$» par le chiffre «488 893\$»;
- 3) À l'article 7 remplacer le sous alinéa du dernier alinéa par le texte se lisant comme suit :
  - Camion autopompe (Règlement no. 2001-83) 33 224\$;
  - Route Joubert (Règlement no. 2002-104) : 6 726\$;
  - Rue de la Promenade (Règlement no. 340-91): 753\$;
  - Éclairage public (Règlement no. 346-93) : 404\$.

#### **4.10 Tournoi de golf de la Chambre de commerce de la région d'Acton**

La Chambre de commerce organise son tournoi de golf annuel le 23 septembre prochain au Club de golf d'Acton Vale. La formule golf, souper et voiturette en coûte 130,00 \$ par personne alors que la formule souper seulement en coûte 75,00 \$. La Municipalité prend bonne note de l'invitation, mais ne participera pas à l'évènement.

## 5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

### 5.1 Résultats de l'appel d'offre 2011-08 concernant le camion pompe-citerne neuf 2012

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## 6. TRANSPORT ROUTIER

### 6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2011

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois de septembre 2011 pour une somme de 2 685,00 \$ plus les taxes;

228-09-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier, **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit décrété un budget au montant de 2 685,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

### 6.2 Demande de diminution de vitesse et d'installation de feux clignotants à l'intersection du rang St-Edouard et du Rang de la Chute

Considérant la demande de madame Estelle Demers concernant la diminution de la limite de vitesse ainsi que l'installation de feux clignotant à l'intersection du rang St-Edouard et du rang de la Chute;

Considérant que madame Demers a déjà fait les démarches auprès du ministère du Transport et que ceux-ci l'ont redirigée vers la Municipalité;

Considérant les faits notés par madame Demers concernant la vitesse excessive ainsi que la visibilité réduite en raison de la hauteur des herbes dans les fossés rendent l'intersection dangereuse;

Considérant que l'intersection visée par la présente demande s'avère une intersection très dangereuse du territoire routier de la Municipalité;

229-09-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité appuie la demande de madame Demers;

Que la Municipalité demande au Ministère des transports d'intervenir.

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### 7.1 Demande d'appui pour l'augmentation du financement statutaire des Organismes de bassins versants (OBV) du Québec et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau (PDE)

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau*, adoptée en 2002, qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau, reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques et reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

CONSIDÉRANT la publication, dans les régions concernées, des avis légaux de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doit se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants (OBV) depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

**230-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton appuie et soutient l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

## **7.2 Demande de monsieur Bernard Renaud relative à la rue des Colibris**

Considérant la demande de monsieur Bernard Renaud d'inclure la rue des Colibris dans le projet de réfection de l'aqueduc de la rue des Érables;

Considérant que la rue des Colibris appartient au Camping Wigwam;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas des crédits budgétaires requis pour des travaux demandés par monsieur Renaud;

Considérant que la rue des Érables a été identifiée prioritaire au plan d'intervention en infrastructure de la Municipalité;

**231-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit refusée la demande de monsieur Bernard Renaud afin d'inclure la rue des Colibris dans le projet de réfection de l'aqueduc de la rue des Érables.

## **7.3 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets**

**Considérant** que l'édition 2011 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par *Action RE-buts* et son principal partenaire, la société d'état *RECYC-QUÉBEC*, se déroulera cette année du 16 au 23 octobre sous le thème "Réduire c'est agir";

**Considérant** que la Municipalité juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

**Considérant** qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

**232-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le conseil de la Municipalité proclame la semaine du 16 au 23 octobre 2011, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

**7.4 Avis de motion relatif à la modification du règlement 2010-216 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité**

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présenté à une séance ultérieure le projet du règlement 2010-216-01 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité.

**8. LOISIRS ET CULTURE**

**8.1 Projet de mise en commun des activités de la MRC et du transport**

Considérant le projet de mise en commun des activités de la MRC et du transport visant à décloisonner les municipalités afin d'offrir aux citoyens de la MRC, des loisirs tant hebdomadaires qu'évènementiels;

Considérant que l'accessibilité à tous les citoyens de la MRC serait facilitée par la collaboration du service de Transport Adapté Omnibus de la MRC d'Acton;

**233-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité appuie le projet *de la mise en commun des activités de la MRC et du transport* présenté par le Transport Adapté Omnibus *de la MRC d'Acton* à la MRC pour l'approbation de cette dernière.

**8.2 Rencontre d'information concernant l'appel de projets pour le développement de saines habitudes de vie en Montérégie Est**

Considérant l'invitation de la CRÉ Montérégie à assister à une rencontre d'information portant sur le processus d'appel de projets dans le cadre de l'Entente administrative pour le développement de saines habitudes de vie en Montérégie Est;

Considérant qu'il serait opportun que Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs assiste à cette rencontre afin de vérifier la faisabilité d'obtenir une part des subventions accordées;

Considérant que la participation à cette rencontre est gratuite;

**234-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs participe à la rencontre d'information portant sur le processus d'appel de projets dans le cadre de l'Entente administrative pour le développement de saines habitudes de vie en Montérégie Est.

**8.3 Demande de commandite du Cercle des Fermières et demande d'autorisation**

Considérant que le Cercle des Fermières d'Upton organise son exposition annuelle le 25 septembre prochain au Centre communautaire d'Upton;

Considérant que la commandite servirait entre autre à remettre des prix à leurs artisans ainsi qu'à donner des ateliers à des enfants du primaire et du secondaire et ce, tout à fait gratuitement;

Considérant que le mouvement permet les échanges intergénérationnels tout en assurant la pérennité de leur art;

Considérant que pour faire l'annonce de leur activité, le Cercle des Fermières demande l'autorisation d'installer un panneau publicitaire sur le terrain du centre communautaire à compter du 10 septembre;

**235-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit remis un montant de 50,00 \$ au Cercle des fermières pour leur exposition qui aura lieu au Centre communautaire le 25 septembre prochain;

Que soit acceptée la demande d'installer un panneau publicitaire sur le terrain du centre communautaire à compter du 10 septembre annonçant leur activité.

#### **8.4 Demande de droit de passage pour la saison de Quad 2011-2012**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **9. URBANISME**

#### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour les mois de juillet et août 2011**

Le rapport du service d'inspection pour les mois de juillet et août 2011 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

#### **9.2 Règlement 2011-224 modifiant le règlement numéro 99-47 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme d'Upton**

Attendu le règlement numéro 99-47 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme d'Upton »;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ledit règlement en ce qui attrait à la composition du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Upton;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Guy Lapointe lors de la session régulière du 5 juillet 2011;

Attendu que les membres du Conseil municipal ont reçu le projet du règlement numéro 2011-224 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

**236-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement portant le numéro 2011-224 soit et est adopté tel que rédigé.

#### **9.3 Modification du règlement 2002-90**

Considérant l'avis de motion donné par monsieur André Bernier lors de la session régulière du 5 juillet dernier concernant la modification du règlement 2002-90;

**237-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit mandaté la MRC pour la production du projet de règlement modifiant le règlement 2002-90.

#### **9.4 Modification de la résolution 100-04-2011**

Considérant la résolution 100-04-2011 concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Alain Savoie;

Considérant que la résolution fait mention d'une profondeur de 69,19 mètres;

Considérant que le projet de lotissement préparé par l'arpenteur montre une profondeur de lot de 69,18 mètres;

**238-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit modifiée la résolution 100-04-2011 pour que soit remplacé le dernier paragraphe par ce qui suit :

« Que soit acceptée la demande de dérogation mineure de monsieur Alain Savoie pour la propriété sise au 271, rang de la Carrière, lot 1 957 458 du cadastre du Québec et ce, afin d'autoriser la création d'un lot de forme irrégulière de 93,00 mètres de largeur et de 35,70 à **69,18** mètres de profondeur ».

#### **9.5 Demande de dérogation mineure de monsieur Christian Champigny**

Considérant la demande de monsieur Champigny concernant le lot numéro 1 959 836 de sa propriété située au 205, rue Principale;

Considérant que monsieur Champigny demande à ce qu'une marge de recul latérale de 0,5 mètre soit autorisée;

Considérant que la grille des usages principaux et des normes de l'article 2.3 du règlement de zonage numéro 2002-90 prévoit une marge de recul à 3,0 mètres;

Considérant que le demandeur est de bonne foi;

Considérant que la marge de recul arrière minimale doit être de 10,0 mètres pour la résidence;

Considérant que la marge de recul latérale minimale doit être de 3,0 mètres pour le bâtiment agricole;

Considérant que la distance existante entre la maison et le bâtiment agricole est d'environ 10,5 mètres;

Considérant que la situation cause un préjudice au demandeur;

Considérant que le droit de propriété des voisins n'est pas affecté;

Considérant que le projet comporte un risque limité de se répéter ailleurs;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme afin que soit accordée la dérogation mineure demandée par monsieur Christian Champigny, soit une marge de recul latérale de 0,5 mètre au lieu de 3,0 mètres;

**239-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Champigny concernant le lot 1 959 836 de sa propriété située au 205, rue Principale afin que la marge de recul latérale soit réduite à 0,5 mètre au lieu du 3,0 mètres.

## **DIVERS**

### **10.1 Financement pour le camion pompe citerne**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **10.2 Adoption du projet de Loi 14 concernant la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable**

**ATTENDU QUE**, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

**ATTENDU QUE** les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

**ATTENDU QUE** le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

**ATTENDU QUE** dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;

- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

**ATTENDU QUE** lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

**240-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que la Municipalité d'Upton appuie les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Que soit transmise une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

### **10.3 Renouveaulement de l'agenda municipal**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de l'agenda municipal pour l'année 2012;

Considérant que l'entreprise Sercost propose un prix unitaire de 4,40 \$ plus taxes pour une quantité de 50 agendas;

Considérant que l'actuel fournisseur propose un prix unitaire de 6,82 \$ plus taxes pour la même quantité;

**241-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Sercost pour la production de 50 agendas identifiés au nom de la Municipalité et ce, pour un montant unitaire de 4,40 \$ plus les taxes applicables.

### **10.4 Demande de maintien d'un lieu d'embarquement pour l'autobus scolaire à l'intersection des rues Lajoie et Phaneuf**

Considérant la demande de madame Julie Gagné, résidente du 408, rue Phaneuf afin que le lieu d'embarquement pour l'autobus scolaire à l'intersection des rues Lajoie et Phaneuf soit maintenu;

Considérant que le point actuel d'embarquement proposé par la commission scolaire se situe à l'intersection des rues de la Promenade et Lajoie;

Considérant que l'an dernier le point d'embarquement se faisait déjà à l'intersection proposée par madame Gagné;

**242-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'une lettre d'appui soit acheminée à madame Julie Gagnée afin que soit maintenu le lieu d'embarquement pour l'autobus scolaire à l'intersection des rues Lajoie et Phaneuf.

#### **10.5 Paiement de factures à Carrière d'Acton Vale Ltée**

Considérant les factures reçues de l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée, au montant de 26 240,91 \$;

Considérant que la Municipalité n'a pas reçu tous les bons de livraison de pierre concernant ces factures;

**243-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient payées les factures à l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée sur réception des pièces justificatives que doit fournir l'entreprise DPS Transport.

#### **10.6 Pratiques du service de sécurité en incendie**

Considérant que des mesures doivent être prises afin que les pompiers effectuent les heures de pratiques requises pour le perfectionnement de l'équipe du service de sécurité incendie;

**244-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandaté monsieur Yves Ricard, directeur du service de sécurité en incendie à prendre les mesures nécessaires afin que soit respecté l'horaire de pratiques obligatoires.

Que des mesures disciplinaires soient prises en cas de non respect du calendrier établi par monsieur Ricard.

#### **10.7 Membre du Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant qu'avis de motion a été donné par monsieur Guy Lapointe lors de la séance régulière du 5 juillet dernier relatif à la modification du règlement 99-47;

Considérant que la modification du règlement a été adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères lors de l'assemblée régulière de ce jour;

Considérant que le conseiller monsieur Robert Leclerc fait partie du Comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant municipal;

**245-09-2011**

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit nommée madame Barbara Beugger à titre de conseillère désignée pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## 12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant les mois de juillet et août 2011.

246-09-2011

**Il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant les mois de juillet et août 2011.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

247-09-2011

**Il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 20 heures 52 minutes.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.